

21^e ANNÉE

LIÈGE, LE 9 FÉVRIER 1889.

N^o 538

Bureau
Rue de l'Université, 12
10 Centimes le NUMÉRO.

Bureau
Rue de l'Université, 12
10 Centimes le NUMÉRO.

LE RASOIR



OH! VANDEPEREBOOM!

Et cependant son administration est aussi pure que le fond de son coeur. C'est la divine providence qui est seule cause de tout. La scélérate, va

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Étranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

VIEILLE RENGAINÉ.

Cela devait arriver ! La brochure bleue de M. Georges Lorand, avec l'admirable préface de M. Paul Janson, sert pour le moment de principal objectif aux critiques plus ou moins autorisées de nos journaux militaires... et doctrinaires.

C'est réellement un vrai charme de voir avec quelle touchante unanimité de vues, ces organes attirés respectifs des Ramollots et... des ramollis essayent de se livrer à la réfutation complète du système suisse, autrement dit du système de la nation armée, si chaleureusement préconisé par M. Georges Lorand.

Inutile, je pense, de donner ici l'énumération des arguments qu'ils font valoir à l'appui de leurs réfutations systématiques.

D'abord cela m'entraînerait un peu loin ; et puis, ni mes lecteurs, ni moi, nous ne serions guère plus avancés pour la cause, tant ces arguments, dont la plupart peuvent d'ailleurs admirablement s'appliquer à toutes les espèces de régimes militaires sont peu concluants.

Il y a cependant dans cet amalgame de critiques un petit trait que je tiens à relever, parce que, bien qu'étant au fond bête comme chou, il n'en paraît pas moins destiné à produire certain effet parmi les masses, toujours assez disposées à se laisser séduire, sans la moindre réflexion, par des sophismes à sensation.

« Le système suisse ne pourrait être introduit en Belgique, ont dit et répété à l'envi les réfuteurs de M. G. Lorand, parce qu'il n'est pas conforme aux mœurs de la nation. »

Eh ! bien, n'en déplaise à ces trop profonds critiques, ce raisonnement constitue tout simplement une bonne grosse ânerie.

Mon Dieu ! il y a bien des choses qui n'étaient pas dans les mœurs de la nation lorsqu'on les a proposées et qui sont aujourd'hui entrées parfaitement dans nos usages les plus invétérés, sans amener cependant le moindre cataclysme.

Quand une réforme juste et légitime paraît s'imposer impérieusement, on ne doit jamais hésiter à la réaliser ; c'est donc un misérable prétexte que d'invoquer en l'occurrence les usages et coutumes du pays.

Si les mœurs tolèrent les privilèges et l'injustice, elle sont mauvaises, que diable ! et alors on n'a qu'à les modifier. Ce n'est pas plus malin que cela.

Du reste, si l'on avait dû demeurer éternellement dans le *statu quo*, par condescendance pour les mœurs, le monde serait encore aujourd'hui ce qu'il était du temps de notre premier père Adam.

Nous n'aurions vraisemblablement à l'heure qu'il est, ni le service militaire, ni encore moins la garde civique, les impôts sur les portes et fenêtres, les

capsules Mothe, les fortifications d'Anvers, les gibus à ressorts, les pastilles Géraudel, et un tas d'autres choses qui n'étaient évidemment pas encore entrées dans les mœurs, à l'époque où notre bonne mère Ève cueillait des pommes dans le paradis terrestre.

Qu'on ne vienne donc pas invoquer nos mœurs pour combattre l'introduction dans notre petit pays du système suisse, le seul système militaire qui soit entièrement juste, puisqu'il est le seul qui place tous les citoyens sur un pied d'égalité absolue, en les obligeant tous à contribuer à la défense de la patrie au jour du danger.

Une réforme équitable, je le répète, s'impose toujours par elle-même. Tant pis si elle doit avoir pour résultat d'embêter les heureux privilégiés, qui s'étaient créés, à leur usage personnel, un tas de petites coutumes et conventions, excessivement agréables.. pour eux, mais qui ne peuvent en aucun cas prétendre à l'inamovibilité.

Au surplus, ce n'est pas au progrès d'attendre que les mœurs se modifient ; ce sont au contraire les mœurs qui doivent faire peau neuve devant le progrès.

A. RIGOBERT.

Oh ! Vandepereboom !

Les grandes fêtes organisées par l'administration des chemins de fer sur la ligne du Luxembourg continuent leur petit bonhomme de train.

Après la catastrophe de Gronendael, la rencontre de Namur ; après la rencontre de Namur, le déraillement de Marbehan. Tout cela en l'espace de trois jours.

Vrai là, c'est un peu trop de fêtes !

En attendant, le R. P. Boom persiste à dégager, avec une candeur angélique, la responsabilité des fonctionnaires de son département.

A l'entendre, son administration doit dès à présent être mise complètement hors cause. Répondant à une interpellation de M. Hanssens, relative à la catastrophe de Gronendael, le séraphique ministre a toutefois daigné reconnaître qu'il y a eu accident.

Seulement il est resté muet comme une carpe quand on lui a demandé de faire connaître les causes de cet accident.

« L'enquête établira, j'espère, très exactement les causes de l'accident, s'est borné à dire le saint homme.

« Je ne puis pour le moment donner d'autres renseignements ; ceux que je donne sont précis, exacts ; je ne puis, je le répète, aller au delà. »

C'est d'une précision telle que les plus minutieux doivent évidemment se déclarer satisfaits !

Il y aura enquête, dit le R. P. Boom. Malheureusement il oublie d'ajouter

que MM. les enquêteurs de l'administration des chemins de fer ne révéleront que ce que bon leur semblera, et qu'en fin de compte il faudra bien reconnaître que c'est la divine providence seule qui est cause de tout.

Eh ! bien, s'il en était ainsi, je me réserve formellement de réclamer à cors et à cris le renvoi de cette dernière devant la cour d'assises, pour y être jugée conformément à la loi.

Si divine providence que l'on soit, on n'a pas le droit d'organiser des tueries pareilles !

Qu'en pense le R. P. Boom ?

RACAGNAC.

C'est officiel !

Les médecins viennois qui ont procédé à l'autopsie de l'Archiduc Rodolphe me paraissent doués d'un coup d'œil scientifique d'une netteté peu commune.

Ces éminents praticiens n'ont pu, comme on sait, examiner le cadavre du prince héritier qu'après son transport à Vienne, c'est-à-dire deux jours au moins après la catastrophe de Meierling ; ils n'ont donc pas vu dans quelle position le corps se trouvait au moment de la mort, et, malgré cela, ils n'hésitent pas à déclarer qu'il est hors de doute, scientifiquement parlant, que le prince se soit détruit de ses propres mains.

Je dis : « *scientifiquement parlant* » car un de ces merveilleux docteurs, le professeur Hoffmann qui pontifie à l'université de Vienne, a solennellement affirmé en reprenant son cours, au lendemain des obsèques, que l'avis donné par lui et par ses confrères était uniquement basé sur leur opinion scientifique. (sic)

Et le docte professeur d'ajouter d'un ton superbe :

« Vous n'auriez du reste pas attendu le contraire de nous. »

Eh ! bien, parole d'honneur, j'en suis tout épaté.

Je savais bien que la médecine avait fait d'énormes progrès depuis quelques années ; mais, franchement là, j'ignorais absolument qu'elle fut si avancée que cela.

C'est égal ; les effets d'un coup de feu étant généralement les mêmes, quelle que soit la personne qui a lâché la détente, les médecins de la cour de Vienne doivent être positivement doués d'une seconde vue quasi miraculeuse pour pouvoir déclarer aussi catégoriquement, rien qu'au vu de la blessure, que c'est le prince lui-même qui a tiré le coup fatal.

Des praticiens de cette valeur pourraient être en certaines occasions des auxiliaires bien précieux pour la justice.

Puisqu'ils ont osé affirmer, avec tant

de sûreté dans le cas du prince Rodolphe qu'il y a eu suicide, nul doute par analogie qu'ils doivent être à même, en cas de meurtre, de fournir, après l'autopsie de la victime, le signalement complet de l'assassin.

N'est-ce pas qu'une pareille précision scientifique est vraiment admirable ?

Avouons modestement après cela que la brillante réputation de la faculté de médecine de Vienne est loin d'être surfaite.

* *

A propos de la mort du prince Rodolphe, avez-vous remarqué le beau rôle que la cour d'Autriche a fait jouer au mot « officiel » en cette mystérieuse circonstance ?

Il y a d'abord eu une première version *officielle*, attribuant la mort subite du prince à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Mais comme le public restait incrédule, les dignitaires de la cour ont tenu conseil et, après mûre délibération, ils ont décidé de rapporter la première version *officielle* et d'en adopter une seconde, non moins *officielle*, d'après laquelle l'archiduc Rodolphe se serait suicidé dans un accès d'aliénation mentale.

Malheureusement cette seconde version *officielle* ne rencontre guère plus de créance que la première. Tout le monde se dit avec raison que puisque la cour a de prime-abord, manifestement cherché à cacher la vérité, il n'est plus possible de considérer comme texte d'évangile la nouvelle relation qu'elle a fait publier dans la *Gazette de l'Empire*, après en avoir délibéré.

Le mieux aurait été de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dès le principe.

De cette façon au moins on aurait coupé court à tous les racontars, plus ou moins véridiques, qui remplissent depuis huit jours les colonnes de nos journaux, et moi-même je me serais dispensé de vous révéler, en guise de conclusion, que le mot « officiel », pour lequel j'avais toujours eu jusqu'ici une estime respectueuse, est devenu aujourd'hui à mes yeux synonyme de « *mauvaise blague*. »

RACAGNAC.

Éloquence militaire.

M. le lieutenant-général Ayou assistait gracieusement l'autre jour à la réunion trimestrielle de la société royale des ex-sous-officiers de l'armée belge.

D'après un récit que je découpe dans un journal local. « au moment où M. le président ouvrait la séance, M. Ayou est entré et a été salué par de vives acclamations. M. Dupont, président, lui a adressé quelques paroles de bienvenue. M. le général a remercié l'assemblée et a loué la bonne tenue des ex-

Sous officiers; il a formé le vœu de voir bientôt la grande famille de l'armée, obtenir ce qu'elle désire tant : le service personnel.

« La famille, embryon de la patrie, a-t-il dit, ne paye pas des mercenaires pour se défendre. »

Je suis personnellement enchanté de ce que l'honorable lieutenant-général ait eu l'heureuse inspiration de profiter de l'occasion pour rompre une lance en faveur du service personnel.

Cependant, faisant fi du plaisir que j'éprouverai à le féliciter sans réserves, je me vois dans l'obligation de déclarer que je ne comprends nullement l'opportunité de la dernière phrase citée ci-dessus.

« La famille, embryon de la patrie, ne paye pas des mercenaires pour se défendre ! »

C'est sans doute très *sic* et je n'entends pas contester à cette petite maxime militaire un certain je ne sais quoi qui lui donne une saveur toute particulière.

Mais où diable l'orateur veut-il en venir et qu'est ce que ce rapprochement entre la famille et la patrie vient faire ici ?

Car enfin, mon général, ceci soit dit sans vous offenser, si la famille embryon, etc., etc., ne paye pas des mercenaires pour la défendre, en revanche, si j'en juge par pas mal de gros traitements inscrits au budget de la guerre, la patrie ne regarde pas toujours à la dépense lorsqu'il s'agit de payer les bras chargés de la défendre. (Rien de la Reine de Chypre)

Je ne veux pas prétendre pour cela que les officiers à grosses épaulettes, qui palpent régulièrement de 15 à 20 mille francs par an, doivent être qualifiés de mercenaires. Loin de là !

Cependant force m'est bien de reconnaître que, malgré l'intensité de leurs sentiments patriotiques, ce n'est pas précisément à l'œil qu'ils prêtent leur précieux concours à la patrie.

Et comme dans aucun cas, du moins je le suppose, l'introduction du service personnel dans l'armée n'amènera la suppression, ni même la réduction, des plantureux appointements attribués aux épaulettes à graines d'épinard, je persiste à croire que M. le lieutenant-général Ayou aurait parfaitement puse dis penser de rappeler aux ex-sous-officiers que la famille, embryon de la patrie, ne paye pas des mercenaires pour se défendre.

Non mais, blague dans le coin, je voudrais bien voir la tête que feraient nos officiers supérieurs si par hasard la patrie s'avisait un beau jour d'appliquer à ceux qui sont chargés de la défendre le système économique employé par la famille !

Moralité : Qui veut trop prouver ne prouve rien.

ZUTALORS.

De ci, de là.

Jurisprudence déplorable. — Aux termes d'un jugement rendu récemment par la sixième chambre du tribunal civil de la Seine, un gendre doit, même après son divorce, une pension alimentaire à ses ex beaux parents, du moment qu'il existe des enfants provenant de son mariage.

Ah ! mais un instant, s'il n'y a pas moyen de se débarrasser entièrement de sa belle-mère, c'est vraiment pas la peine de divorcer !

Quel argument péremptoire à faire valoir par les adversaires de l'institution si controversée du divorce.

Oh ! vertueux Ernest — n'in dent assez curieux, disent les journaux parisiens, a signalé le mariage de quatre rosiers de Saint-Denis.

« Avant de procéder à la cérémonie civile, le maire a remis à chacune d'elles, au nom du général Boulanger, et avec ses vœux et ses félicitations, un superbe bouquet de lilas blancs, semé d'œillets blancs et de roses-thé, que le général avait envoyé le matin même à la mairie de Saint-Denis. »

Le brave général faisant couvrir de fleurs des rosiers ! Comme c'est bien en situation ! Cet homme est si vertueux, quoi ?

Il y a cependant une chose qui me chiffonne dans tout cela. Pourquoi diable le vertueux Ernest a-t-il fourré des œillets dans ses bouquets ?

Ah ! mais j'y suis ! C'est tout bonnement une manière aussi discrète que délicate, de faire comprendre aux jeunes rosiers de Saint-Denis que le brave général serait tout disposé à leur faire de l'œil... le cas échéant.

Gaîtés orientales. — On mande par télégraphe de Constantinople à tous les journaux sérieux :

« Le bruit court qu'on aurait découvert une conspiration contre le Sultan. L'entrée du palais a été défendue. »

Farceur de grand-Turc, va ! Avec ça que ceux qui conspireraient sérieusement contre lui ne pénétreraient pas dans son palais sans sa permission, s'ils en avaient envie !

Enfin, qui sait ? Il se peut qu'en Turquie la pancarte : « Entrée interdite » soit religieusement respectée par les conspirateurs.

En Belgique centrale. — Un épisode très édifiant de la catastrophe de Gronendael, raconté par M. le docteur Hauben, professeur à l'Université de Bruxelles :

« Un commencement d'incendie s'est déclaré à un moment donné dans les débris.

« J'ai eu idée de l'éteindre en jetant du sable, de la terre sur le feu. Mon neveu Charles m'aidait. Encore un peu tout flambait et les malheureux blessés, ensevelis sous les décombres, étaient brûlés vifs. Croiriez-vous que les rustres, accourus des environs, regardaient tout cela, plantés sur les talus, sans bouger ? J'ai dû en prendre un à la gorge et le menacer de le jeter dans le feu, pour le décider à nous aider à éteindre l'incendie. »

Et voilà ce qui se passe au beau milieu du Brabant en l'an de grâce 1889.

Je cours me faire inscrire comme membre protecteur de l'œuvre de la civilisation africaine, pendant que mes lecteurs chanteront tous en chœur :

De tes enfants sois fier oh ! mon pays !

Les douleurs de Thémis. — Des gens qui paraissent me comprendre les affaires, ce sont les magistrats de notre cour de cassation.

Ces Messieurs, réunis l'autre jour en assemblée générale, n'ont rien trouvé de mieux, pour prouver qu'ils s'associaient au deuil de la famille royale, que de décider de ne plus siéger pendant le reste de la semaine et de remettre à huitaine les causes qui figuraient au rôle pour être plaidées.

S'octroyer généreusement quelques jours de barettes supplémentaires pour mieux démontrer la sincérité de ses condoléances !

Voilà certes une façon de participer aux douleurs d'autrui, aussi simple qu'agréable.

Et dire que si jamais un écolier s'avisait d'en faire autant, on lui infligerait inévitablement un pœnum de première classe.

Question de cuisine. — Le général Boulanger est actuellement à l'hôtel de la Belle-Meunière à Royat, où il se propose, paraît-il, de résider une huitaine de jours.

« *Détail bizarre*, dit un journal, le général a amené avec lui un cuisinier. »

Eh ! mon Dieu, pas si bizarre que cela ! Le brave général est probablement en train de préparer, avec l'aide de ce spécialiste dans l'art culinaire, la sauce à laquelle il se propose d'accommoder la République, si toutefois il parvient à la fourrer dans sa marmite !

Une situation serrée. — En faisant part à la chambre de la mort du prince Rodolphe, l'éloquent M. Bernaert s'est écrié d'un ton pathétique :

« Nous éprouvons tous, en ces jours de tristesse, le besoin de nous serrer autour de la famille royale. »

Le soir même, toute la famille royale prenait d'assaut la *Malle des Indes* et filait à toute vapeur pour Vienne. Je comprends cela.

Non, mais voyez-vous dans quelle fichue position se seraient trouvés nos augustes souverains, si la chambre des représentants, électrisée par ce scélérat de Bernaert, était accourue, au grand complet, se serrer autour du Roi, de la Reine, de la comtesse de Flandre, etc., etc., au risque de les étouffer.

Heureusement que les princes ont généralement le moyen de se soustraire par la fuite à de pareilles manifestations d'attachement.

Patraquiana. — Dans le but d'éviter toute équivoque, nous croyons utile de faire remarquer que les nouveaux mandats d'arrêt, lancés contre certains associés de la bande Patraque et C^{ie}, n'ont aucune espèce de corrélation avec l'arrestation de nos horloges électriques.

Ceci soit dit pour mettre nos lecteurs en garde contre les bruits de toute nature qui circulent en ville au sujet de nos étonnantes patraques.

Une chute auguste. — Du correspondant berlinois de la *Gazette Pétrus* :

« On a observé depuis longtemps que l'Empereur a beaucoup trop de vivacité dans ses mouvements. A cheval, il saute des fossés à se casser le cou ; il prend, à travers champs, des galops effrayants. Samedi dernier, avant que la voiture ouverte qui le conduisait chez son oncle, le grand-duc de Bade, ne fut arrêtée, il s'est levé sans soutien et est allé tomber tout de son long sur le trottoir, heureusement sans se faire mal. »

Un empereur s'étalant, les quatre fers en l'air, sur les trottoirs de sa capitale !

Voilà par exemple une pose qui me paraît manquer essentiellement de majesté !

Décidément les Dieux s'en vont !

Abondance de détails. — Ces grands journaux sont parfois impayables avec leurs rubriques à sensation !

Lundi dernier, la *Meuse* publiait sous le titre « La santé du roi de Hollande » l'intéressante dépêche que voici :

« La Haye, 3 Février. — Le docteur Vinkhuyzen, médecin du Roi, est parti hier pour le château de Loo. »

Et puis... c'est tout, naturellement !

Si après cela, ceux qui tiennent à connaître exactement l'état de santé de sa Majesté Néerlandaise ne se trouvent pas suffisamment éclairés, je n'y comprends plus rien du tout.

Il est vrai qu'il y a des gens qui ont l'intelligence si peu subtile !

BRICOLEUR.

Théâtre Royal.

Nous rappelons à nos lecteurs que la représentation de *Pepa*, la charmante comédie de MM. Henri Meilhac et Léon Ganderax, aura lieu ce soir au Théâtre Royal.

Nous donnons en même temps un extrait d'un compte-rendu fait par un de nos confrères de la presse parisienne :

« C'est plaisir d'entendre à travers des scènes ingénieuses, ce dialogue pétillant de malices parisiennes et de fine observation. C'est comme l'album feuilleté d'un artiste expert, rendant en quelques traits un coin de vie contemporaine et les soulignant d'une légende savoureusement pimentée. Il faut bien du talent et bien de l'esprit pour écrire une œuvre de cette délicatesse ; nous n'étonnerons personne en disant qu'on en a trouvé autant qu'il en faut et même plus dans l'heureux auteur de *Froufrou* et dans son nouveau collaborateur Léon Ganderax. »

(Le Figaro). — AUG. VITU.

On annonce pour lundi 11 février, la reprise du *Pré-aux-Clercs*.

La représentation aura lieu au bénéfice de M. Mauguère, premier ténor-léger, qui s'est toujours acquitté des rôles de son emploi à la satisfaction générale.

La représentation d'adieu de M. Jourdain est fixée au vendredi 15 courant. Nul doute qu'il y aura foule pour applaudir le sympathique artiste qui laisse de si brillants souvenirs au théâtre.

Echos

On donnait la *Tour de Nestlé* à M... La salle craquait de foule. La recette était encaissée. Les artistes, qui partaient le lendemain, résolurent de cascader.

Une vieille paire de bottes à revers avait été trouvée dans le magasin d'accessoires.

L'acteur qui jouait Buridan fit son entrée en la tenant sous le bras et la déposa au milieu du théâtre.

Philippe d'Aulnay l'emporta à sa sortie... Marguerite de Bourgogne la rapporta à l'acte suivant...

Gautier la remporta à son tour...

Elle revint avec Orsini, — avec Louis X, — avec Savoisy...

Elle s'en retourna avec Enguerrand de Marigny, — avec Landry, — avec le sire de Pierrefonds...

D'acte en acte, — de tableau en tableau, — de scène en scène !...

Le public jetait sa langue aux chiens !

Il applaudit pourtant à tout casser et rap-pela les artistes — qui reparurent avec la paire de bottes.

Pendant six mois, on s'interroge vainement :

— Pourquoi cette paire de bottes ?

Plusieurs années se passèrent, puis arriva une nouvelle troupe qui afficha la *Tour de Nestlé*.

Dès le commencement, les spectateurs murmurèrent...

Ils sifflèrent ensuite...

Ce fut un tumulte épouvantable !

Le lendemain, le maire manda le directeur au sein du conseil municipal :

— Monsieur, lui dit-il sévèrement, vous avez trompé le public. Le désordre d'hier doit vous être imputé. On ne mutilé pas un chef-d'œuvre. Où était la paire de bottes ?

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bur. à 6 h. — Rid. à 6 1/2 h.

DIMANCHE 3 FÉVRIER 1889

LES BRACONNIERS

Opérette en 3 actes

LA MORT DE MARAT

Poésie.

Intermède

par M. Delpierre avec le concours

de Mlle Nadine.

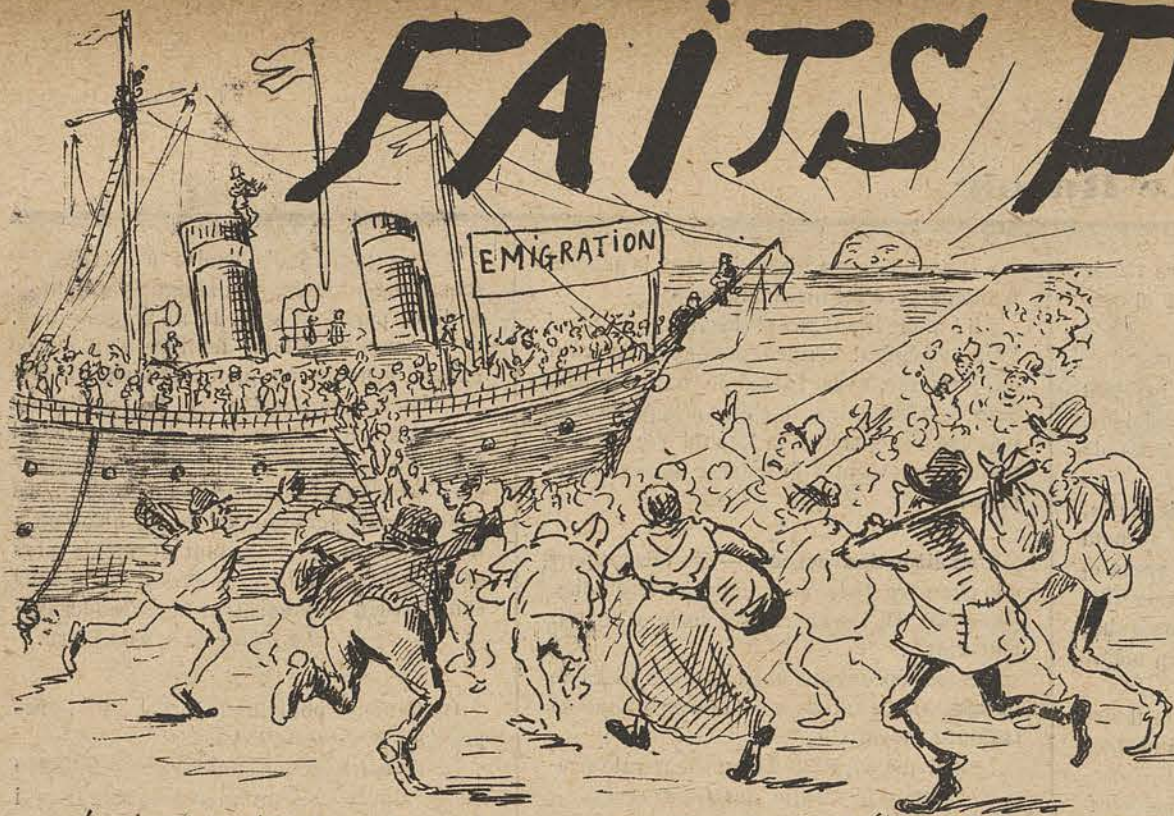
On commencera par

Une Fille Terrible

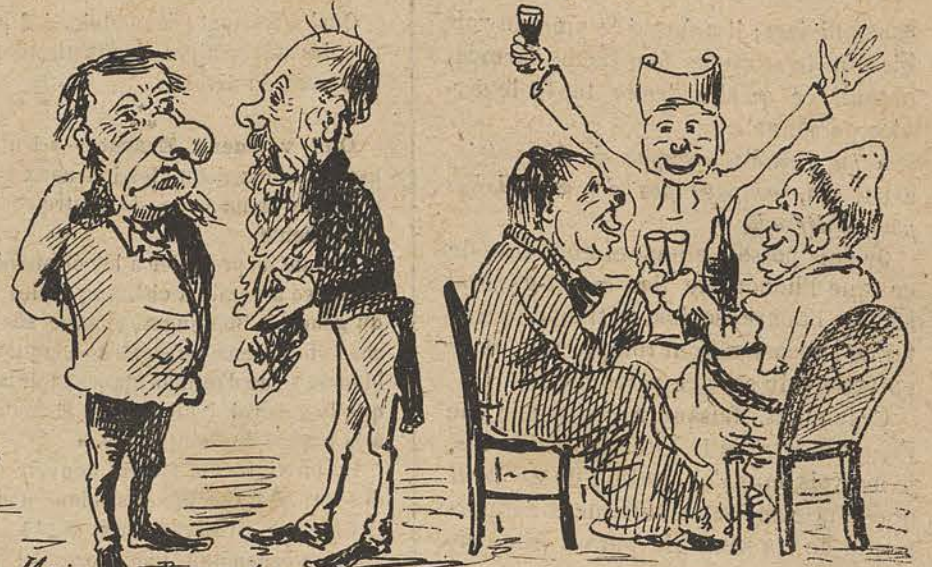
Comédie en 1 acte.

Liège. — Imp. et Lith. de J. Daxhelet.

FAITS DIVERS



Le résultat le plus clair du surcroît de sollicitude de M. Bernaert envers les classes nécessiteuses.



« Mais, Bernaert, pourquoi ne proposez-vous pas le défrichement de la Campine ? »
 « Peu ! il y a bien plus de terres incultes... au Paraguay qu'en Belgique. »
 Des gens qui n'ont garde de prendre part à l'émigration, il est vrai qu'ils sont si bien soignés dans leur heureuse patrie !

CAFÉ
TARTES - BOULETS



Un Meeting de femmes.
Exercices préliminaires.



L'apparition du Messie.
« Béni entre toutes les femmes. -
« Ainsi soit-il ! »



Et pendant que ces dames perorent, les malheureux maris doivent vaquer aux soins du ménage.

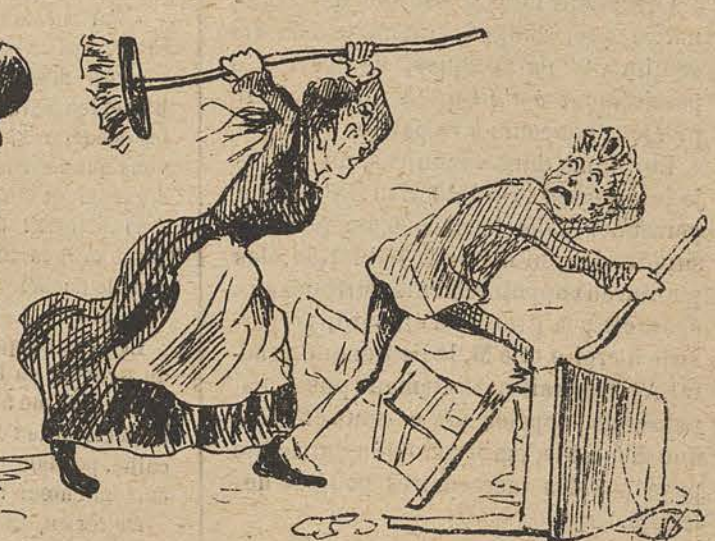


« Marie, vous servirez le souper une heure plus tôt ce soir. - « Impossible, Madame, je dois prendre tantôt la parole dans un meeting contre l'abolition de la conscription. »



« Et la femme ? »

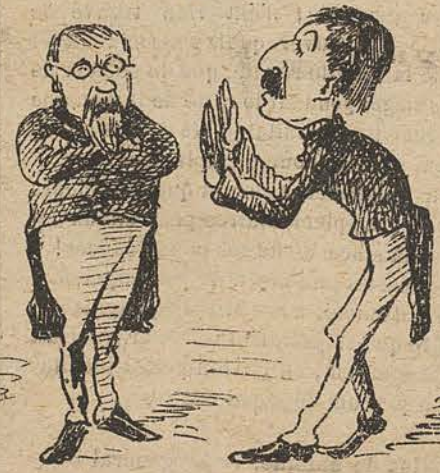
« Tais-toi, c'est fichant : elle s'est mis en tête d'aller protester dans un meeting contre l'impôt du sang. - « Et en attendant je vois ce que c'est : tute fais du mauvais sang. »



Une façon concluante pour ces dames de prouver qu'elles s'émancipent.



En Belgique centrale. (Cours de morale rurale.)
 « Que feriez-vous si un accident de chemin de fer se produisait sur le territoire de votre commune ? »
 « Je me précipiterais sur les lieux de la catastrophe pour soulager les victimes de leurs montres et porte-monnaies. »
 « Très bien ! »



« Mais, Van den Peereboom, qu'elle est la cause exacte de l'accident de Gronendael ? »
 « Silence, collègue ! Un bon chrétien ne doit jamais chercher à scruter les décrets de la Providence. »



« C'est affreux ! mon fameux boni de 14 millions va passer tout entier en indemnités aux victimes ! »